



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration – Soixante-quinzième session**  
Rome, 22-23 avril 2002

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE

**DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

POUR

**LA RECHERCHE ET LA FORMATION AGRICOLES**

MENÉES PAR UN

**CENTRE INTERNATIONAL NE BÉNÉFICIAINT PAS DU SOUTIEN DU GCRAI**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PREMIÈRE PARTIE – INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE – RECOMMANDATION</b>	<b>2</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>3</b>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO): Programme de gestion des ressources marines de la mer Rouge	

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE  
DON D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RECHERCHE  
ET LA FORMATION AGRICOLES MENÉES PAR UN  
CENTRE INTERNATIONAL NE BÉNÉFICIAINT PAS DU SOUTIEN DU GCRAI**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de don d'assistance technique en faveur de la recherche et de la formation agricoles menées par un centre international ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI, d'un montant de 1,0 million de USD.

**PREMIÈRE PARTIE - INTRODUCTION**

1. Dans le présent rapport, il est recommandé que le FIDA apporte un appui au programme de recherche et de formation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
2. Le document relatif au don d'assistance technique soumis au Conseil d'administration pour approbation figure à l'annexe du présent rapport.
3. La teneur du programme de recherche appliquée considéré est conforme à l'évolution des objectifs stratégiques du FIDA ainsi qu'aux principes régissant son programme de don d'assistance technique pour la recherche et la formation agricoles.
4. L'appui du FIDA au développement technologique concerne:
  - a) les stratégies adoptées par les ménages des groupes cibles du FIDA pour assurer leur sécurité alimentaire dans les zones agroécologiques reculées et marginalisées;
  - b) les technologies visant à renforcer les systèmes agricoles pauvres en ressources en améliorant la productivité et en s'attaquant aux entraves à la production; ces technologies doivent prendre en compte la problématique hommes-femmes et reposer sur les savoirs traditionnels;
  - c) l'accès à la terre et l'eau, aux services financiers, à la main-d'œuvre et à la technologie (y compris les techniques autochtones) et la gestion durable de ces ressources;
  - d) un cadre d'action propre à inciter les ruraux pauvres à accroître leur productivité et à réduire la dépendance à l'égard des transferts;
  - e) un cadre institutionnel au sein duquel les institutions locales et nationales, formelles et informelles, publiques et privées, dispensent des services aux populations économiquement vulnérables.

Dans le cadre de l'objectif e), le FIDA a l'intention d'élaborer des approches de la réduction de la pauvreté rurale fondées sur les produits de base, en ciblant ceux qui sont cultivés et consommés par les ruraux pauvres. L'établissement d'un réseau destiné à recueillir et diffuser les savoirs aidera le Fonds à établir des liens stratégiques avec différents partenaires et renforcer l'impact de son programme de recherche et de formation agricoles.

5. Les objectifs du don d'assistance technique proposés sont les suivants:



- a) Le programme intéresse le FIDA dans la mesure où sa politique régionale consiste à promouvoir l'autonomie d'un groupe cible de 30 000 ménages de communautés de pêcheurs artisanaux et à appuyer leur stratégie de sécurité alimentaire fondée sur les produits de la pêche, qui constituent leur principale source de revenu.
- b) La lutte contre la pauvreté sera appuyée grâce à une amélioration de l'accès à des ressources telles que les réserves halieutiques. Pour cela, on protégera la part des ressources marines revenant aux communautés de pêcheurs artisanaux contre l'empiètement d'autres entreprises de pêche dû au fait qu'il n'y a pas de politique de gestion des ressources partagées.
- c) Le programme est novateur car, pour la première fois, il réunit des pays qui partagent les ressources marines de la mer Rouge. L'objectif est d'assurer une gestion conjointe de ces ressources en contribuant à l'élaboration d'un cadre institutionnel qui incitera le groupe cible à accroître sa productivité.
- d) Le programme créera un cadre régional permanent pour la collecte et la diffusion de connaissances, au moyen duquel des institutions formelles et informelles, privées et publiques, nationales et régionales fourniront des services au groupe cible.

## **DEUXIÈME PARTIE - RECOMMANDATION**

6. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don d'assistance technique proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds, dans le but de financer, en partie, le programme de gestion des ressources marines dans la mer Rouge, accordera un don ne dépassant pas un million de dollars des États-Unis (1 000 000 USD) à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Lennart Båge

## **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)**

### **PROGRAMME DE GESTION DES RESSOURCES MARINES DE LA MER ROUGE**

#### **I. GÉNÉRALITÉS**

1. La mer Rouge est un environnement marin transfrontière sans équivalent. Elle est bordée par deux côtes que se partagent sept pays: Djibouti, Égypte, Érythrée, Jordanie, Arabie saoudite, Soudan et Yémen. Quarante et un pour cent de sa superficie totale sont constitués par un plateau continental d'une profondeur inférieure à 100 mètres caractérisé par la présence de nombreux récifs de coraux et affleurements rocheux. La pêche au chalut dans cette zone est très limitée. Les principales zones de pêche au chalut se trouvent autour des îles Dahlak, qui appartiennent à l'Érythrée, et le long de la côte du Yémen. Différents systèmes de pêche sont appliqués dans l'écosystème de récifs tropicaux qui couvre une grande partie de la mer Rouge. Moins de 1% de l'énergie disponible dans la zone est transformé en biomasse marine exploitable. Une grande partie de la production est dissipée et recyclée par des réseaux alimentaires complexes. Les eaux riches en nutriments, qui viennent du golfe d'Aden et apportent avec elles des poissons pélagiques migrateurs, expliquent en grande partie le fait que la moitié sud de la mer Rouge soit beaucoup plus productive.

2. Quelque 30 000 pêcheurs et pêcheuses artisanaux exploitent les ressources de la mer Rouge au moyen de divers types d'engins et d'embarcations. Il y a aussi une pêche industrielle, employant 7 500 personnes, qui naviguent sur des navires de pêche capables de rester en mer jusqu'à un mois. Les renseignements relatifs aux ressources halieutiques de la mer Rouge sont lacunaires. Il n'y pas de véritable gestion de ces ressources en termes de politique de conservation et de viabilité économique. On estime qu'il est essentiel, pour assurer la durabilité de ces ressources, d'en renforcer la gestion au moyen d'une coordination régionale. À l'occasion d'un atelier de validation organisé au Caire en septembre 2000, les représentants des sept pays riverains ont confirmé la volonté de leurs gouvernements de créer un cadre régional pour l'évaluation et la gestion des ressources halieutiques.

3. L'évaluation des capacités des sept pays a fait apparaître des carences institutionnelles. Les problèmes techniques et physiques doivent être traités au moyen d'un programme régional de création de capacités plutôt que par une étude en mer ponctuelle qui restera peut-être sans suite.

4. En conséquence, le programme proposé créera un cadre régional de gestion des ressources halieutiques inspiré de l'Autorité régionale pour la protection de l'environnement dans la mer Rouge et le golfe d'Aden (PERSGA). Ce cadre coordonnera la gestion des pêches dans la zone de façon que les politiques de la pêche des différents pays soient plus harmonisées, qu'elles soient fondées sur des renseignements précis et qu'elles fassent respecter les règlements pertinents. Une Autorité des pêches coordonnera les politiques de conservation et de gestion en association avec la PERSGA.

#### **II. JUSTIFICATION/PERTINENCE POUR LE FIDA**

##### **Leçons tirées de l'expérience passée en matière d'évaluation des ressources marines**

5. Il est indispensable, pour gérer et préserver les pêches, de disposer de renseignements à jour provenant d'opérations périodiques d'évaluation et de suivi des ressources marines. Ces évaluations apportent d'autres avantages, par exemple en permettant de faire de la recherche marine fondamentale ou en aidant à mettre en œuvre des programmes de suivi de l'environnement. En dépit de leur coût, de nombreux pays qui ont une industrie de la pêche bien développée font des évaluations annuelles ou

biennales dans le cadre de leurs programmes de gestion des pêches. Ces évaluations sont très utiles car elles permettent de suivre l'évolution des ressources et ne donnent pas seulement un instantané de la situation. Si l'on constate qu'il y a des problèmes, on peut adapter le programme en consultation avec les parties prenantes pour étudier plus en détail certaines espèces ou zones géographiques. Le programme proposé sera fondé sur cette nouvelle approche.

### **Pertinence pour le FIDA**

7. Ce programme est pertinent pour le FIDA en raison de sa stratégie régionale qui consiste à promouvoir l'autonomie d'un groupe cible de 30 000 ménages de pêcheurs artisanaux. Il vise à résoudre un problème spécifique, à savoir l'empiètement de la pêche industrielle, qui tend à s'aggraver en raison de l'absence d'une politique appropriée de gestion des ressources. On peut soulager la pauvreté du groupe cible en protégeant sa part des ressources marines dans les zones en concurrence. Le caractère novateur du programme est qu'il réunira pour la première fois les pays qui se partagent les ressources de la mer Rouge. Son objectif sera d'élaborer une politique régionale concernant des questions telles que le zonage, les types d'engins de pêche appropriés et les périodes de pêche à respecter pour assurer une gestion durable des ressources et pour protéger les intérêts des pêcheurs artisanaux. Les évaluations conjointes des ressources marines fourniront les renseignements sur lesquels cette politique se fondera.

## **III. LE PROGRAMME PROPOSÉ**

### **Objectifs**

7. Le programme proposé vise à améliorer la gestion des ressources halieutiques dans la mer Rouge. À cet effet, on aidera les pays de la région à:

- a) promouvoir le développement du sous-secteur des pêches;
- b) obtenir des renseignements fiables et à jour sur l'état des ressources halieutiques, renseignements sur lesquels on pourra fonder l'élaboration d'un cadre commun pour la gestion des pêches;
- c) renforcer les capacités institutionnelles nationales en matière d'activités liées à l'évaluation et à l'analyse des ressources marines; et
- d) renforcer et institutionnaliser les compétences, capacités et procédures employées dans la gestion des pêches.

L'objectif à long terme du programme est de mettre en place un cadre législatif régional pour la gestion durable et l'évaluation des ressources marines dans la mer Rouge, de façon à préserver les ressources nécessaires pour assurer les moyens de subsistance des pêcheurs artisanaux.

### **Résultats**

8. Les résultats du programme seront les suivants:

- a) création d'un cadre régional permanent d'échange et de coopération;
- b) établissement d'un rapport régional annuel sur l'océanographie halieutique;

- c) coordination de la collecte et du traitement des données nationales et régionales de concert avec des organisations comme la PERSGA;
- d) études ciblées en réponse à des problèmes de gestion;
- e) renforcement des capacités nationales de gestion opérationnelle;
- f) formation du personnel et des pêcheurs dans des domaines spécifiques de la pêche et offre de conseils sur une période prolongée;
- g) cogestion avec le secteur privé et participation du secteur privé; et
- h) renforcement des capacités nationales et régionales de gestion des pêches.

### Activités clés

9. **Création de capacités.** Le personnel national et les communautés de pêcheurs seront familiarisés avec les notions et pratiques fondamentales de la gestion des ressources halieutiques. Des méthodes de collecte de renseignements seront mises en place pour des aspects tels que les ressources, les navires de pêche et les environnements halieutiques, de façon à permettre une gestion efficace des pêches. On institutionnalisera la formation de base pour des activités telles que l'échantillonnage des prises, l'échantillonnage biologique et l'évaluation des stocks, par des activités de formation et de concertation régionale, qui seront complétées par la mise en place d'une gestion opérationnelle des stocks et des pêches et d'une politique et d'une planification de la gestion des pêches.

10. On envisage un programme de "tutorat" dans le cadre duquel des experts de centres spécialisés seront détachés, avec l'accord de leur institut, pour visiter la région afin d'aider à élaborer le programme de travail, d'évaluer les résultats et de fournir une aide. En outre, des stagiaires pourront se rendre auprès de leur tuteur. Ces échanges contribueront à renforcer l'interaction avec les communautés de pêcheurs, les institutions régionales et les centres internationaux d'expertise après la fin du projet. Le programme de tutorat sera articulé autour de compétences spécifiques concernant des activités telles que l'évaluation des prises et la gestion des données, ou des espèces particulières, dans des domaines comme la gestion des stocks de crevettes, de grands poissons pélagiques ou d'espèces mixtes.

11. **Stages de formation et groupes de travail régionaux.** Des groupes de travail régionaux et des stages de formation seront organisés régulièrement pour aider le personnel national à créer des programmes de travail institutionnel et des partenariats avec les communautés de pêcheurs afin de répondre aux besoins de la gestion des pêches. Les candidats à la formation seront sélectionnés parmi le personnel national et les communautés de pêcheurs artisanaux et bénéficieront d'une partie des ressources du projet. Les groupes de travail réuniront des membres du personnel national et des représentants des communautés de pêcheurs artisanaux. La formation portera sur des thèmes tels que l'évaluation de la situation socioéconomique des ménages de pêcheurs artisanaux, l'échantillonnage des prises par espèce, l'inventaire des capacités de pêche artisanale et industrielle, les méthodes d'évaluation des stocks, l'échantillonnage biologique, l'échantillonnage environnemental, l'échantillonnage des ressources des récifs coralliens et les études d'impact.

12. **Évaluation des ressources marines.** Lorsqu'un personnel formé sera disponible en suffisance, des opérations d'évaluation des ressources marines seront entreprises à petite échelle, à l'aide de méthodes normalisées pour que, par la suite, les données puissent être facilement synthétisées.

#### IV. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET SUPERVISION

13. Le programme sera mis en œuvre sur une durée de cinq ans par la Division des ressources halieutiques de la FAO, en coopération avec des instituts de recherche, le secteur privé, les communautés de pêcheurs artisanaux et l'administration responsable des pêches dans chacun des pays concernés. Les parties prenantes créeront un forum régional des pêches, qui sera coordonné par l'unité d'exécution du projet composée d'un coordonnateur de programme appuyé par six consultants/tuteurs à temps partiel.

14. Le suivi des activités sera confié à un responsable de programme du Service des ressources marines de la FAO, qui bénéficiera de l'aide des instituts nationaux de pêche et des communautés de pêcheurs. Des rapports trimestriels d'avancement seront communiqués au FIDA.

#### V. COÛT ET FINANCEMENT

15. Le coût sur cinq ans est estimé à 4,8 millions de USD, et la contribution du FIDA sera de 1,0 million de USD (21%). La contribution du FIDA permettra de mobiliser des cofinancements à hauteur de 2,0 millions de USD (42%) du Fonds arabe de développement économique et social et de la Banque islamique de développement (BIsD), qui ont manifesté leur intérêt. Les pays participants financeront le solde. Le tableau ci-dessous donne une estimation détaillée des coûts et indique les modalités de financement.

#### COÛT TOTAL DU PROGRAMME ET FINANCEMENT

Catégorie de dépenses	FIDA		Cofinanceurs et pays participants		Total
	USD	%	USD	%	USD
Personnel	500 000	22,3	1 740 000	77,7	2 240 000
Frais de voyage et de mission	150 000	24,9	451 250	75,1	601 250
Frais généraux	-	-	79 800	100,0	79 800
Fournitures	-	-	101 100	100,0	101 100
Équipement	-	-	86 800	100,0	86 800
Bourses et formation	200 000	24,5	616 000	75,5	816 000
<b>Total partiel</b>	<b>850 000</b>	<b>21,7</b>	<b>3 074 950</b>	<b>78,3</b>	<b>3 924 950</b>
Coût d'administration du projet (13%)	110 000	21,6	400 244	78,4	510 244
Provisions pour aléas financiers (4% au prorata)	35 000	10,1	310 034	89,9	345 034
<b>Total</b>	<b>995 000</b>	<b>20,8</b>	<b>3 785 228</b>	<b>79,2</b>	<b>4 780 228</b>